

LES MAISONS DE NAISSANCE

Répondre à la demande d'un accouchement respecté

Le groupe Europe Ecologie - Les Verts au conseil régional de Rhône-Alpes propose à la Région de mettre en place une politique de soutien aux maisons de naissance.

L'objectif : répondre à une demande de nombreux couples, de tous milieux sociaux, pour un accouchement qui serait moins médicalisé et pris en compte dans toute sa dimension humaine.

Qu'appelle-t-on maison de naissance ?



Ce sont des lieux d'accueil, de suivi et d'accouchement, situés hors milieu hospitalier, qui concernent des grossesses qualifiées « à bas risque ». Les sages-femmes y réalisent l'accouchement des femmes dont elles ont assuré le suivi de grossesse.



Albane Colin : « Une politique de santé écologiste s'aborde d'un point de vue qualitatif »



Albane Colin est conseillère régionale de Rhône-Alpes, membre du groupe EELV.

Il existe une véritable demande des parents pour pouvoir choisir la manière dont leur enfant viendra au monde. Pour nous, écologistes, donner aux personnes les moyens de faire leur propre choix de vie, c'est un projet de société.

bébé de la manière qui me convient ». La grossesse et l'accouchement ne sont pas une maladie, ils sont un moment de profond changement dans la vie d'un couple qui mérite d'être accompagné. Pour nous, une politique de santé se conçoit au sens qualitatif. C'est une politique qui considère la personne dans son ensemble.

Il y a quarante ans, un slogan féministe proclamait « un bébé, quand je veux ». En 2013, maintenant que ce slogan est devenu le plus souvent une réalité, nous souhaitons ajouter « avoir un

Les maisons de naissance vont dans ce sens. C'est pour cette raison que nous voulons proposer au conseil régional d'adopter une politique de soutien aux projets de maisons de naissance qui cherchent à voir le jour en Rhône-Alpes.

L'accompagnement global de la naissance : une relation de confiance entre couple et sage-femme

Les maisons de naissance sont le lieu de la mise en pratique de ce qu'on appelle l'accompagnement global qui consiste à établir une véritable relation de confiance sur le long terme entre les deux parents et la sage-femme.

Le principe : un couple en bonne santé en début de grossesse forme une véritable équipe avec la sage-femme pour aborder les aspects physiques, psychologiques, familiaux et juridiques de la naissance. C'est la même équipe qui se retrouve au moment de la naissance, pour un accouchement préparé ensemble, et



qui continue à travailler pour la rééducation, l'allaitement et tous les autres aspects pendant plusieurs mois après la naissance.

La France connaît-elle une **sur-médicalisation** de l'accouchement ?



Dans les maternités classiques, l'accouchement est traité de manière exclusivement médicale. Parfois, on préfère le diriger plutôt que le laisser suivre son cours normal. La position de la parturiente est souvent imposée. La multiplicité des intervenants, la luminosité, l'immobilisation sont facteurs de stress. Ils inhibent le processus hormonal qui devrait faciliter le travail et minimiser la douleur. Cyrille Philippe, sage-femme, témoigne : « *Dans ma pratique à l'hôpital, j'ai remarqué qu'on est très centrés sur la pathologie et le dysfonctionnement. A force, on crée des conditions qui ne sont pas optimales pour accoucher et on peut gêner le processus physiologique.* »



Dans un rapport de 2011, la Cour des comptes a pointé l'hypermédicalisation comme coûteuse et ayant des conséquences sur la santé périnatale.

Quant à l'autre parent, il se sent souvent en retrait, spectateur de l'accouchement. Parfois, il ne peut même pas passer les premières nuits avec sa compagne et son enfant.

Anne Evrard : « Dans toutes les couches de la population, une demande de plus de respect. »



« Depuis une dizaine d'années, les parents nous font part de leur souhait de prendre une autonomie plus importante dans le suivi de grossesse et la naissance. C'est une demande de diversification de l'offre de soins, vers plus de physiologie et plus de respect du corps de la femme dans l'accueil de l'enfant. Ils veulent sortir d'une médicalisation systématique vécue comme pas toujours justifiée. Dans notre association très généraliste, cette demande vient de toutes les couches de la population, pas seulement les plus favorisées ou les bobos. »

Anne Evrard est responsable de l'association Bien Naître. <http://biennaître.free.fr>

La sécurité dans les maisons de naissance, c'est le métier des sages-femmes

Les femmes pouvant être admises en maison de naissance ne doivent présenter aucune pathologie et aucun risque avéré. Ces structures sont sous la responsabilité médicale des sages-femmes. Celles-ci ont dans leurs compétences le suivi médical de la grossesse, le dépistage des facteurs de risque et des pathologies, la réanimation. En cas de problème, elles savent quand il faut alerter l'obstétricien.

Les maisons de naissance disposent de tout l'équipement de surveillance de la mère et du fœtus, ainsi que du matériel de réanimation en cas de besoin. Plusieurs études internationales ont démontré que le fait d'accoucher en maison de naissance n'augmentait pas le risque pour la mère et l'enfant par rapport à l'hôpital. Il réduit même, en raison d'un suivi plus humanisé, le nombre d'interventions, limitant ainsi les complications.

Les maisons de naissance risquent-elles de faire disparaître les petites maternités ?

NON. Attendant à une maternité, les maisons de naissance sont des structures qui présentent une alternative à la prise en charge actuelle de la grossesse et de l'accouchement. Elles s'adressent à des usagers qui souhaitent un accompagnement plus respectueux de la physiologie. Ainsi, elles ont vocation à compléter le service public tel qu'il existe.

Moins cher pour la collectivité

1 800 €

Coût moyen d'un accouchement en maison de naissance

2 600 €

Coût moyen d'un accouchement en maternité



= 350 000 €

d'économie par an pour cinq maisons de naissance en Rhône-Alpes.

L'idée progresse dans le monde, la France en retard

L'Allemagne, la Belgique, les États-unis, la Suisse, Haïti et même le Brésil ont permis la création de maisons de naissance. Elles tendent à s'y multiplier, ayant notamment fait leurs preuves en termes de sécurité. La France, elle, est très en retard, malgré plusieurs projets

dont certains en Rhône- Alpes. Le projet de la Maison de la parentalité et de la naissance à la Croix-Rousse n'avait pu aboutir il y a quinze ans. Aujourd'hui, c'est un lieu d'accueil et d'échange, mais une possibilité est envisagée dans l'enceinte de l'hôpital.

Une loi autorisant l'expérimentation est en gestation

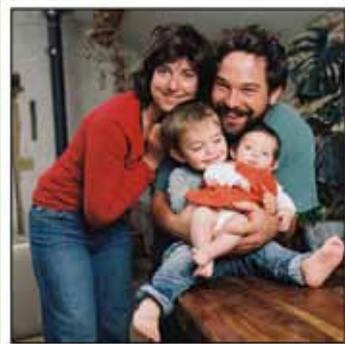
Une loi votée par le sénat, et normalement prochainement examinée par les députés, devrait permettre l'expérimentation de ces structures en France. Une fois la loi en vigueur, dix structures volontaires seront retenues par un appel à projet qui durera deux ans. Ces maisons de naissance « pilotes » auront cinq ans pour

faire leurs preuves. Au terme de ce délai, les maisons de naissances pourraient enfin faire partie du paysage périnatal français. La Cour des comptes estime que la mise en place d'une soixantaine de maisons de naissance permettrait une économie d'environ 7 millions d'euros.



2=3 et même plus parfois ! c'est le titre la série de portraits de familles réalisée par Hélène Alice-Biensa. Militante des naissances respectées, Hélène propose des « expositions humanistes » en tous lieux.

Contact :
06 60 47 95 14
www.helenealice.com



Les élus EELV proposent un soutien de la Région

Les élus du groupe Europe Ecologie - Les Verts vont proposer à l'assemblée plénière du conseil régional une délibération afin que la Région apporte son soutien aux projets de maisons de naissance dans le cadre de l'expérimentation. D'autres espaces ayant la même démarche dite « physiologique » pourront aussi être soutenus. Enfin, un autre dispositif soutiendra le tissu associatif très dense et actif où parents et professionnels échangent sur le thème de la parentalité, l'accueil du bébé, l'éveil des tout-petits.

Pour en savoir plus contactez les élus du groupe EELV au conseil régional de Rhône-Alpes. | Web : <http://elus-rhonealpes.eelv.fr> | Twitter : @EELVrhonealpes | [facebook.com/rhonealpes.elusecologistes](https://www.facebook.com/rhonealpes.elusecologistes) | E-mail : eeelv@rhonealpes.fr | Tél. : 04 26 73 44 27